



GE KVG Check-in App Documentation (Version 1.3)



Gemeinsame Einrichtung KVG
Institution commune LAMal
Istituzione comune LAMal

Sommaire

GE KVG Check-in App	2
Code QR	3
Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)	5
Certificat provisoire de remplacement (CPR)	7
Traitement programmé (S2)	9
Demande d'un certificat provisoire de remplacement (demande de CPR)	11
Envoi de l'e-mail et des pièces jointes	13

GE KVG Check-in App

La solution numérique pour la vérification de la prise en charge des coûts des traitements médicaux dans le cadre de l'entraide internationale en matière de prestations.

Les cas suivants peuvent être traités avec l'application :

- [Carte européenne d'assurance maladie \(CEAM\)](#)
- [Certificat provisoire de remplacement \(CPR\)](#)
- [Traitements programmés \(S2\)](#)
- [Demande d'un certificat provisoire de remplacement \(demande de CPR\)](#)

Vous trouvez plus d'informations et d'outils sur notre site web : [GE KVG Check-in](#)



Code QR

Les fournisseurs de prestations créent leur code QR via la page [GE KVG Check-in](#).

En saisissant à nouveau les données identiques dans les champs du code QR, un duplicata du code QR sera créé.

Le code QR permet d'identifier le fournisseur de prestations et de télécharger l'application.

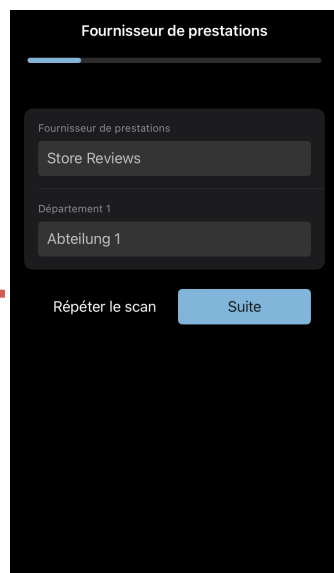
Le code QR peut être mis à disposition des patients sous forme physique ou électronique. Ainsi, l'inscription par le patient peut être effectuée indépendamment du lieu et de l'heure. Les cas suivants sont concernés :

- Traitements avec CEAM, l'inscription par les patients peut être effectuée indépendamment du lieu et jusqu'au maximum 14 jours après le début du traitement.
- Traitements programmés formulaire S2, l'inscription par les patients peut être effectuée indépendamment du lieu et de l'heure.
- Traitements avec CPR, l'inscription par les patients peut être effectuée indépendamment du lieu et de l'heure.

Remarques

- L'institution commune LAMal n'a pas de connaissance de la nécessité d'un traitement, jusqu'à l'inscription des patients. Il incombe au fournisseur de prestations de s'assurer que l'inscription à la garantie des coûts a été effectuée.
- Les fournisseurs de prestations reçoivent immédiatement toutes les informations pertinentes par e-mail, indépendamment de la date et du lieu de l'inscription des patients.

Appflow Identification du fournisseur de prestations au moyen du code QR et sélection de l'attestation de droits



[Le chapitre CEAM](#)

[Le chapitre CPR](#)

[Le chapitre S2](#)

[Le chapitre demander un CPR](#)

Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)

Les patients nécessitent un traitement médicalement indispensable pendant leur séjour temporaire en Suisse.

La carte européenne d'assurance maladie (CEAM) couvre les soins médicaux nécessaires pendant le séjour prévu. L'institution commune LAMal a besoin d'une CEAM valide pour effectuer le contrôle de la prise en charge des frais.

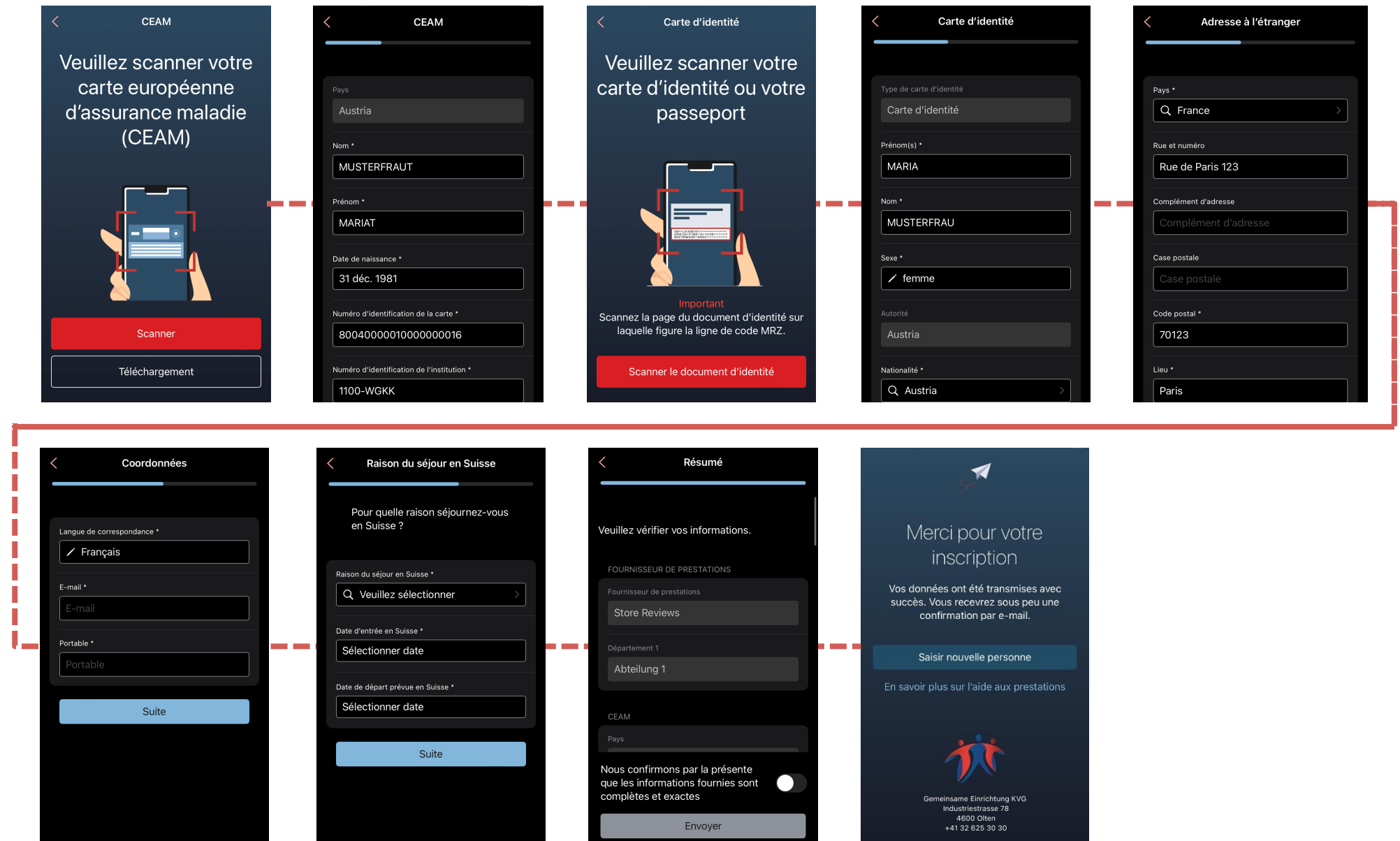
Documents patients

- Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- Document d'identité (ID/passeport)

Remarques

- La CEAM peut être téléchargée dans l'application sous forme de formulaire électronique à partir de la médiathèque ou de fichier PDF, et partagée avec l'application.
- Le code QR peut être mis à la disposition des patients sous forme physique ou électronique. Ainsi, l'inscription par les patients peut être effectuée indépendamment du lieu et au maximum 14 jours après le début du traitement.
- L'institution commune LAMal n'a pas de connaissance de la nécessité d'un traitement, jusqu'à l'inscription des patients. Il incombe au fournisseur de prestations de s'assurer que l'inscription à la garantie des coûts a été effectuée.
- Les fournisseurs de prestations reçoivent immédiatement toutes les informations pertinentes par e-mail, indépendamment de la date et du lieu de l'inscription des patients.

Appflow Inscription avec la carte européenne d'assurance maladie (CEAM)



Certificat provisoire de remplacement (CPR)

Le certificat provisoire de remplacement est un substitut équivalent à la carte européenne d'assurance maladie et est utilisé lorsque les patients ne sont pas en possession de la CEAM.

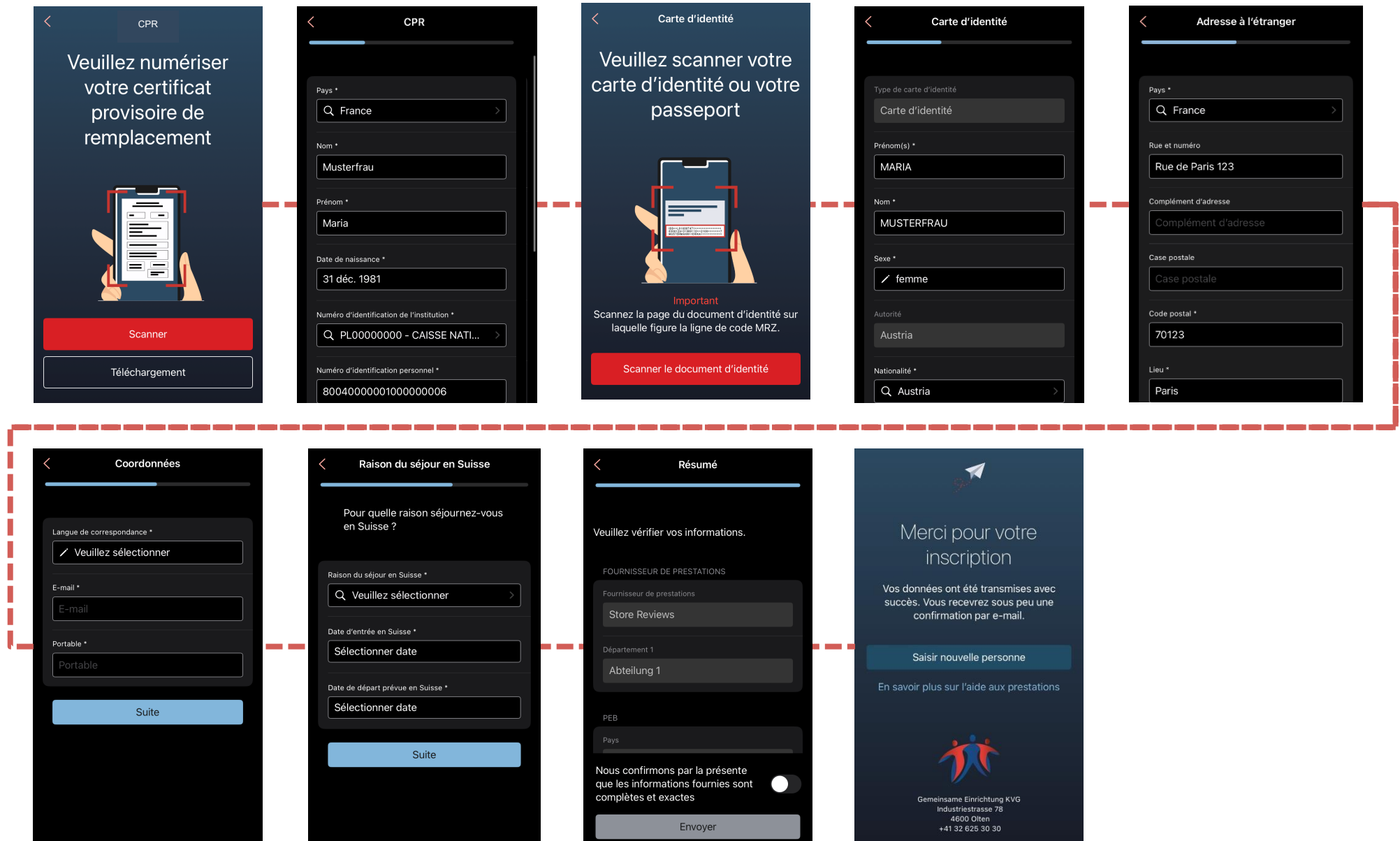
Documents patients

- Certificat provisoire de remplacement (CPR)
- Document d'identité (ID/passeport)

Remarques

- Le CPR peut être téléchargée dans l'application sous forme de formulaire électronique à partir de la médiathèque ou de fichier PDF, et partagée avec l'application.
- Le code QR peut être mis à la disposition des patients sous forme physique ou électronique. Ainsi, l'inscription par les patients peut être effectuée indépendamment du lieu et au maximum 14 jours après le début du traitement.
- L'institution commune LAMal n'a pas de connaissance de la nécessité d'un traitement, jusqu'à l'inscription des patients. Il incombe au fournisseur de prestations de s'assurer que l'inscription à la garantie des coûts a été effectuée.
- Les fournisseurs de prestations reçoivent immédiatement toutes les informations pertinentes par e-mail, indépendamment de la date et du lieu de l'inscription des patients.

Appflow Inscription avec certificat provisoire de remplacement (CPR)



Traitement programmé (S2)

En cas d'entrée sur le territoire en raison d'un traitement médical, les patients ont besoin de l'accord de leur assurance de l'UE/AELE et du Royaume-Uni pour la prise en charge des coûts. Cet accord est donné au moyen du formulaire S2. La durée du traitement doit être couverte par les dates "valable du" et "valable jusqu'au" et le fournisseur de prestations traitant doit être mentionné sous "chiffre 2.2".

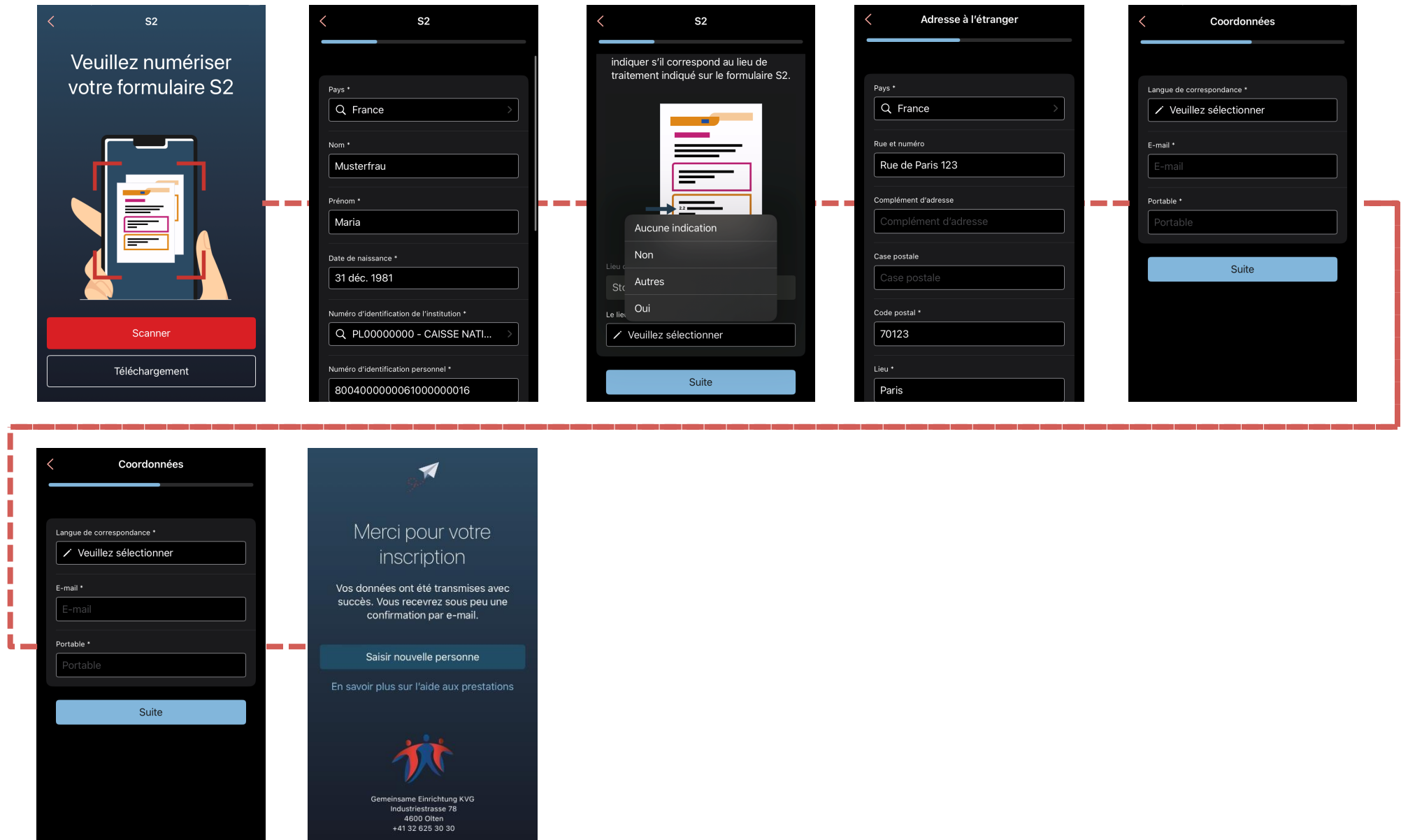
Documents patients

- Formulaire S2

Remarques

- Le formulaire S2 peut être téléchargé dans l'application sous forme de formulaire électronique à partir de la médiathèque ou sous forme de fichier PDF, et peut être partagé avec l'application.
- Le code QR peut être mis à la disposition des patients sous forme physique ou électronique. Ainsi, l'inscription par les patients peut être effectuée indépendamment du lieu et de l'heure.
- L'institution commune LAMal n'a pas de connaissance de la nécessité d'un traitement, jusqu'à l'inscription des patients. Il incombe au fournisseur de prestations de s'assurer que l'inscription à la garantie des coûts a été effectuée.
- Les fournisseurs de prestations reçoivent immédiatement toutes les informations pertinentes par e-mail, indépendamment de la date et du lieu de l'inscription des patients.

Appflow en cas d'inscription avec le formulaire S2



Demande d'un certificat provisoire de remplacement (demande de CPR)

Les patients qui ne disposent ni de la CEAM ni d'un certificat provisoire de remplacement valable peuvent demander un CPR via l'application GE KVG Check-in. Par la suite, le CPR sera demandé par l'institution commune LAMal à l'institution compétente de l'UE/AELE et du Royaume-Uni. Les patients et les fournisseurs de prestations seront informés après réception ou refus.

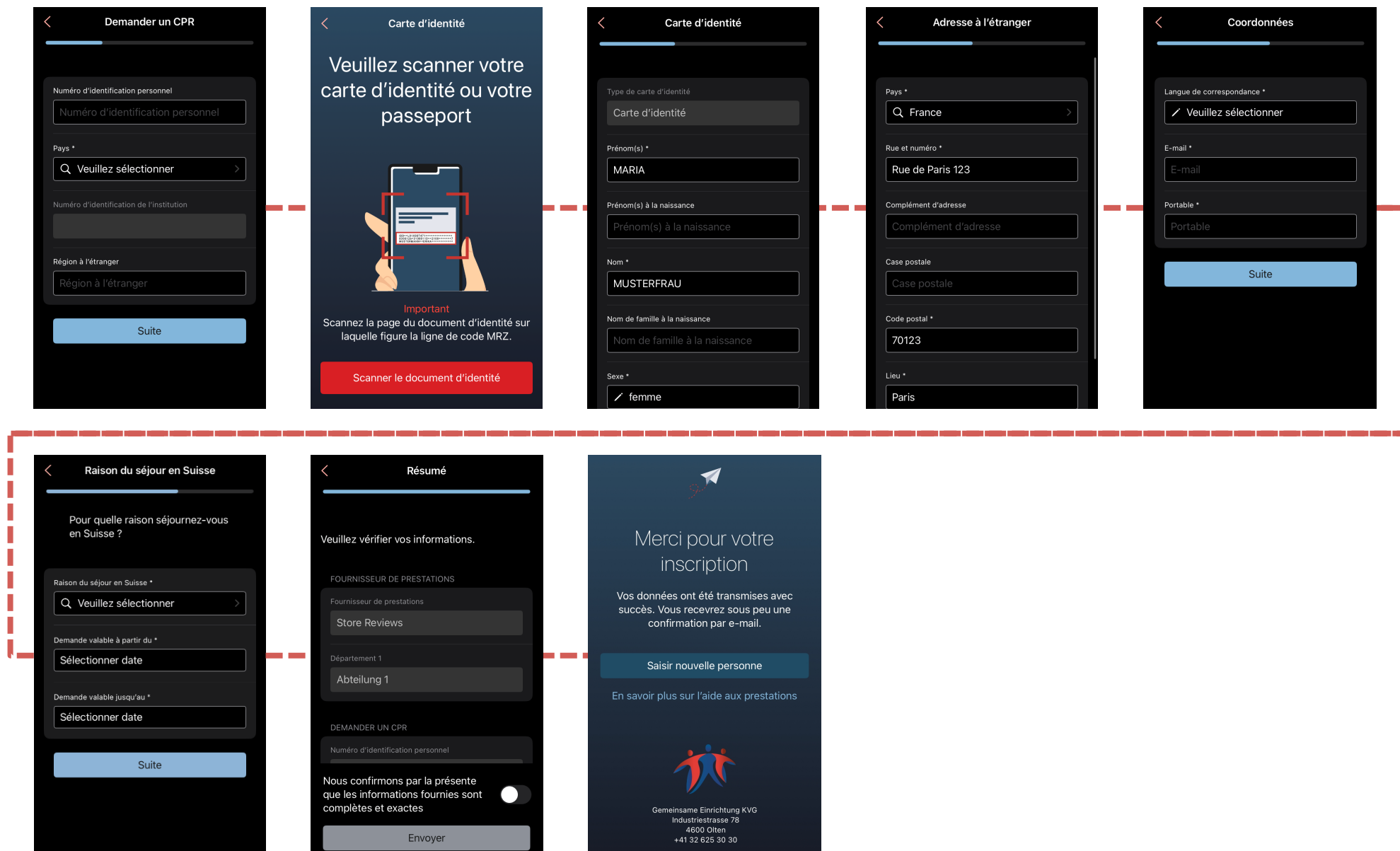
Documents patients

- Document d'identité (ID/passeport)

Remarques

- Après la demande du CPR par l'institution commune LAMal, l'obligation de réponse incombe à l'institution compétente de l'UE/AELE et du Royaume-Uni. Les réponses des institutions de l'UE/AELE et du Royaume-Uni peuvent durer plusieurs mois selon la situation.

Appflow en cas de demande du CPR



Envoi de l'e-mail et des pièces jointes

Les fournisseurs de prestations et les patients reçoivent immédiatement toutes les informations pertinentes par e-mail pour tous les cas d'affaires :

CEAM/CPR/S2

- Prise en charge des frais GE KVG Check-in
- Refus de prise en charge des frais GE KVG Check-in
- Clarification GE KVG Check-in

Demande du CPR

- Clarification de la demande du certificat de remplacement GE KVG Check-in
- Accord de demande du certificat de remplacement GE KVG Check-in
- Refus de demande du certificat de remplacement GE KVG Check-in

Remarques

- Les fournisseurs de prestations reçoivent non seulement les informations relatives à la garantie des coûts, mais également les copies des documents transmis et la fiche de données.

Prise en charge des frais GE KVG Check-in pour Muster, Patient / 1.12.1995 / 01-3456789


 Antworten
  Allen antworten
  Weiterleiten
 


Mi 24.01.2024 11:10

 Ehic_Muster_Patient.png 503 KB
  Carte_d'identité_Muster_Patient.png 475 KB
  Fiche_d'information_Muster_Patient.pdf 185 KB

 Nachricht übersetzen in: Deutsch
 Nie übersetzen aus: Französisch
 Übersetzungseinstellungen

Bonjour,

Le 21.9.2023 Monsieur Muster Patient, geb. 1.12.1995, s'est inscrit(e) à l'entraide internationale en matière de prestations en Suisse. L'examen des informations a donné lieu à la décision suivante:

L'Institution commune LAMal prend en charge les traitements nécessaires sur le plan médical conformément aux dispositions de la loi fédérale sur l'assurance maladie (LAMal) pendant la durée du séjour, du 20.9.2023 au 25.9.2023 auprès du fournisseur de prestations GHOL Nyon, Nyon.

Dans la mesure où les dispositions légales ou contractuelles justifient la constatation de l'obligation d'accorder des prestations nécessite un examen par un médecin-conseil, envoyez-lui votre demande de prise en charge des frais à l'adresse suivante: vertrauensarzt.gekvg@hin.ch.

Les tarifs en vigueur de la Suisse sont applicables. Dans ce cas, nous prenons en charge la part cantonale. Veuillez reprendre le numéro de partenaire indiqué dans l'objet de l'e-mail dans votre système informatique. Nous vous prions de nous envoyer la facture tiers payant par voie électronique.

Meilleures salutations

Institution commune LAMal
Domaine Institution d'entraide